* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Grenaille de plastique granulé

* 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

* **Usage de la substance/du mélange**
Agents de sablage

* **Usages déconseillés**
toute utilisation non conforme

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
joke Technology GmbH
Asselborner Weg 14-16
D-51249 Bergisch Gladbach
Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0
Télécopie +49 (0) 22 04 / 8 39-60
E-mail info@joke.de
Site web https://www.joke-technology.com/

Service responsable de l´information:
Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0
Télécopie +49 (0) 22 04 / 8 39-60

E-mail (personne compétente):
sida@joke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-I-Z. Freiburg +49 (0) 761 / 1 92 40

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

* 2.1 Classification de la substance ou du mélange

* **Remarque**
La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucune donnée disponible

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Indications diverses
Matières plastiques obtenues par polycondensation de résines d'urée, de résines phénoliques, de polyester ou de mélamine.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales
Aucune mesure spéciale requise.

En cas d'inhalation
Veiller à un apport d'air frais.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

* **Après contact avec la peau**
aucune

* **Après contact avec les yeux**
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau chaude.
Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion
Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

* 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

* **Symptômes**
Aucune donnée disponible

* 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

* **Informations pour le médecin**
Traitement symptomatique.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

* 5.1 Moyen d'extinction

* **Moyens d'extinction appropriés**
Poudre d'extinction
Brouillard d'eau
Dioxyde de carbone (CO2)
mousse résistante à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés
Jet d'eau à grand débit

* 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

* **Produits de combustion dangereux**
En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Dioxyde de carbone (CO2)
Monoxyde de carbone
Fumée

* 5.3 Conseils aux pompiers

* **Equipement spécial de protection en cas d´incendie**
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtement de protection.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

* 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

* **Pour les non-secouristes**
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

* 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

aucune

* 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

* **Pour le nettoyage**
Recueillir mécaniquement.
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

* 6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

* **Mesures de protection**
Éviter de:
Génération/dégagement de poussière
Enlevez toute la poussière qui s'est formée.

* 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

* **Demandes d'aires de stockage et de récipients**
Conserver le récipient bien fermé.

* **Autres indications relatives aux conditions de stockage**
Protéger contre:
Humidité

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

* 8.2 Contrôle de l'exposition

* **Protection individuelle**

Protection yeux/visage
lunettes de protection

* **Protection des mains**
Porter les gants de protection homologués

* **Protection corporelle:**
vêtement de protection léger

* **Protection respiratoire**
masque anti-poussières

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
Granulé

* **Couleur**
divers

Odeur
caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité	> 500 °C		
Température de décomposition	> 450 °C		Décomposition thermique
pH	4- 8 (20°C) Concentration 250 g/L		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	1.47- 1.52 g/cm³ (20°C)		
Densité et densité relative	Densité apparente 700- 800 kg/m³		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

* 10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

* 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

* 10.4 Conditions à éviter

Voir section 7.2.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

* 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique au-dessus de 500 ° C environ peut entraîner la formation de produits de décomposition dangereux tels que la fumée, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

*** Toxicité aiguë**

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	non déterminé		
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

*** Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*** Corrosion cutanée/irritation cutanée**

*** Estimation/classification**
légèrement irritant

*** Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

*** Estimation/classification**
légèrement irritant

*** Sensibilisation respiratoire**

*** Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Sensibilisation cutanée**

* **Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Mutagénicité sur les cellules germinales**

* **Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Cancerogénité**

* **Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité pour la reproduction**

* **Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

* **STOT SE 1 et 2**

* **Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

* **Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Danger par aspiration**

* **Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

* 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

* **Estimation/classification**
Aucun danger particulier à mentionner.

* **12.2 Persistance et dégradabilité**
Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol
Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs
Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

* **Élimination appropriée / Produit**
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

* **Élimination appropriée / Emballage**
Éliminer conformément aux réglementations officielles.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Remarque
Non classifié pour cette voie de transport.

Transport maritime (IMDG)

Remarque
Non classifié pour cette voie de transport.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Remarque
Non classifié pour cette voie de transport.

* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

*** 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations EU

Autorisations
Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage.

*** 15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

*** Directives nationales**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

*** Indications de changement**
* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

*** Abréviations et acronymes**
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
CLP: Classification, étiquetage et emballage
CO2: Dioxyde de carbone
CAS: Chemical Abstracts Service
STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 1
STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 2
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
IATA: International Air Transport Association
DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)
WGK: classe risque aquatique

* **Indications diverses**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* **Indications de changement**

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente